



À la une pour les membres SEESOCQ

C'est à Québec, les 23 et 24 octobre 2009, que 27 membres du conseil des déléguées et délégués assistaient à la première rencontre de l'année 2009-2010. Exceptionnellement les personnes substitués étaient aussi invitées afin de participer à une formation sur le rôle de la personne déléguée.

La rencontre s'est déroulée avec une participation active de tous les membres et plusieurs sujets y ont été abordés.

La vie syndicale

Richard Vennes a informé les membres du changement de cap des FARS. Dorénavant, le conseil d'administration profitera de ses déplacements pour organiser des rencontres, formule « 5 à 7 » avec les membres des syndicats avoisinants. Nous espérons que vous serez nombreux à venir nous rencontrer pour échanger vos idées avec nous.

Les renouvellements de conventions collectives

Au niveau des renouvellements de conventions collectives, 21 unités voient leur convention collective déjà échue alors que 13 autres se termineront le 31 décembre 2009, pour un total de 34 unités en négociation au cours de la prochaine année 2009/2010. **Comme vous le savez vous pouvez bénéficier de l'aide du SEESOCQ pour toute information ou support, voire même recevoir l'aide d'un porte-parole.** Pour de l'information, communiquez avec Lise-Anne Pineault, vice-présidente à la négociation à l'adresse suivante : [negociation@seesocq.org](mailto:negotiation@seesocq.org).

La politique sur les élections

La politique a été corrigée et est maintenant disponible sur notre site web.



Conseil des déléguées et délégués octobre 2009



Sur le WEB



LA NÉGOCIATION MULTI-PATRONALE

- [Les unions qu'ossa donne ?](#)

CHRONIQUES A VERONIQUE

- [No. 31 À éviter ... À privilégier](#)

DOCUMENTS

- [AH1N1 Aide à la décision](#)
- [Les hauts et les bas de la personne déléguée syndicale](#)
- [La fonction de la personne déléguée syndicale, ses droits, son rôle](#)
- [Ergonomie: Les normes à respecter pour le poste de travail](#)

DOSSIER ENVIRONNEMENT

- [Je privilégie l'achat d'aliments produits au Québec](#)

LA PENSÉE DE LA SEMAINE

- [La critique...](#)

La présentation des états financiers

Ginette Boudreau nous a présenté les états financiers de l'année 2008-2009. Comme toujours, elle a répondu aux questions des membres et tous ont pu constater que la Dame de Fer a géré nos finances avec rigueur ce qui a permis au SEESOCQ de terminer l'année financière avec un surplus.

Formation sur le rôle de la personne déléguée

Cette formation a été donnée par Diane Fortin, conseillère au Syndicat de l'enseignement de la région de Laval. La présence de nos militants d'expérience a contribué à provoquer plusieurs échanges; des questions, des faits vécus, des anecdotes ont ajouté du piquant à la formation qui fut appréciée par les membres présents. Vous trouverez dans les prochaines parutions de l'Écho SEESOCQ, des petites capsules d'information tirées de cette formation. **Un gros merci à Diane.**

La tâche des salariées et salariés

Un sujet chaud malgré le froid de la ville de Québec. Au cours de ce conseil des déléguées et délégués, nous avons été à même de constater que plusieurs unités se retrouvent avec des libérés temps plein qui, en fait, effectuent des tâches de salariée et salarié tel que défini au Code du Travail. Une pratique assez répandue autant au niveau des employées de bureau que des conseillères et conseillers. Il est dommage que nous laissions cette pratique en place puisque des moyens légaux peuvent être entrepris, dans la majorité des cas. Vous vivez une situation similaire, n'hésitez pas à en informer votre Conseil d'administration afin d'évaluer si celle-ci peut être corrigée. ***Ensemble, avec nos forces et notre sens de l'organisation, nous allons conserver nos tâches, nos emplois, notre place et notre crédibilité.*** Le Conseil d'administration du SEESOCQ s'engage à être à l'écoute et faire le nécessaire pour améliorer ces situations fâcheuses.

Au plaisir et à la prochaine,

Véronique Simard, vice-présidente à l'information



Pour visionner les photos: www.seesocq.org

ERRATUM

Dans le dernier Écho SEESOCQ une erreur s'est glissée, voici la bonne information.

Que faire lors d'un congé de maladie

La salariée ou le salarié qui doit s'absenter pour cause de maladie ou accident a l'obligation d'aviser son employeur dès qu'il est en mesure de le faire.

De plus, le salarié fournit à l'employeur les motifs qui tendent à préciser la nature de l'absence. À la demande de ce dernier, la salariée ou le salarié pourrait avoir à fournir un certificat médical.

Le congé de maladie n'est pas un congé pour vacances !



5 à 7 avec les membres à Trois-Rivières